



# APPEL

# À 2019

# PROJET

**3 Bourses De 10 000 €  
par lauréat\***

**Les projets devront être proposés dans l'un des 3 axes de travail portant sur les pathologies de la filière de santé MaRIH :**

angioedèmes à kinines, amyloses primitives et autres maladies à dépôts d'immunoglobulines monoclonales, aplasies médullaires acquises et constitutionnelles (dont l'anémie de Blackfan-Diamond, anémie de Fanconi et l'hémoglobinurie paroxystique nocturne), cytopénies auto-immunes (anémies hémolytiques auto-immunes, purpura thrombopénique immunologique et syndrome d'Evans), déficits immunitaires héréditaires, histiocytoses, mastocytoses, microangiopathies thrombotiques, maladie de Castleman, neutropénies chroniques (dont les proliférations LGL) et syndromes hyperéosinophiliques.

**Améliorer** : La qualité et la rapidité de la prise en charge des patients

**Favoriser** : L'enseignement et la formation

**Dynamiser** : La recherche fondamentale, clinique et translationnelle

\* Trois prix seront attribués en 2019 à hauteur de 10 000 Euros chacun.



Le Jury sera composé des membres du Comité Scientifique et Stratégique de la filière de santé MaRIH (détail de la composition du comité consultable sur le site internet : [www.marih.fr](http://www.marih.fr))



Les dossiers de candidature et le règlement sont disponibles sur demande à partir du 20 juin 2019. Les demandes et projets devront être adressés au plus tard **avant le 29 septembre 2019 à minuit** par email à : [contact@marih.fr](mailto:contact@marih.fr)



Avec le soutien institutionnel de :



FR/HPN/19/0001 - avril 2019